



Piégeage de printemps du frelon à pattes jaunes, *Vespa velutina*

Cette étude est coordonnée par l'ITSAP-Institut de l'abeille et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Ce formulaire papier a été créé dans le cadre du projet collaboratif visant à évaluer l'efficacité du piégeage de printemps du frelon à pattes jaunes (ou frelon asiatique), *Vespa velutina*. Il est destiné aux piégeurs bénévoles du département des Pyrénées-Atlantiques (64) afin de saisir vos résultats de piégeage sur le terrain. **Toutes les informations demandées dans ce formulaire sont indispensables à l'étude.**

Recommandations :

- 1- Période de piégeage conseillée : de février à mai (peut varier selon le climat et l'arrivée des frelons européens, cf. protocole).
- 2- Ce formulaire est à remplir à chaque relevé de votre piège (ou vos pièges). Un relevé = une ligne du tableau
- 3- Si vous piègez sur plusieurs sites, il vous faudra remplir un formulaire par site de piégeage.

Identification du piégeur

Ces informations permettront à la structure animatrice locale de l'étude (ADAAQ) de vous contacter en cas de questions sur vos résultats.

Localisation du site de piégeage

Si vous connaissez les coordonnées GPS longitude (X) et latitude (Y) en degrés décimaux, veuillez les indiquer.

- 1- Pour convertir vos coordonnées en degrés décimaux, rendez-vous sur le site internet : www.coordonnees-gps.fr (conversion-coordonnees-gps)
- 2- Pour rechercher les coordonnées GPS de votre site de piégeage, rendez-vous sur le site internet Google Maps (<https://www.google.fr/maps>). Une fois sur la carte, un clic droit sur le site de piégeage ouvrira une fenêtre. En cliquant sur « plus d'infos sur cet endroit », une fenêtre en bas de la page s'ouvre. La dernière ligne vous indique les coordonnées GPS en degrés décimaux.

Dans le cas contraire, indiquer une adresse postale précise (N°, voie, commune, code postal) permettant de localiser votre site de piégeage.

Descriptif du (des) piège(s) utilisé(s)

Indiquer le nombre de pièges présents sur votre site, le(s) type(s) de piège(s) utilisé(s) [exemple : bouteille, cloche, Véto-pharma, si autre préciser]. Décrire la (les) recette(s) de votre (vos) appât(s) [bière + sirop + vin ; bière + sirop ; bière + Picon ; etc]. Veuillez également indiquer la date à laquelle vous avez installé vos pièges sur le site.

Comptage des frelons à pattes jaunes

Les comptages sont à faire au moment du renouvellement de l'appât. Le renouvellement est conseillé 1 fois par semaine pour une efficacité optimale du piégeage. Compter les fondatrices et ouvrières de frelon à pattes jaunes en les distinguant d'abord du frelon d'Europe. Les fondatrices se distinguent des ouvrières par leur taille.



Fondatrice (20 à 32 mm)



Première génération d'ouvrière
(14 à 16 mm)

Pour le transfert de vos résultats à l'ADAAQ

Saisir directement sur le formulaire de saisie en ligne disponible à l'adresse suivante :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc7yj3mkUmjzmzczMA9q9LwXFvyyPntYNkHApX0g5mUl-CFQ/viewform>

Envoi de la fiche terrain par courrier à :

Kiliana DE BELLESCIZE - ADAAQ Maison de l'agriculture - 55 avenue Cronstadt - 40 000 - Mont de Marsan

Envoi de la fiche terrain par email à : kiliana.debellescize@adaaq.adafrance.org